

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 février 2001
Français
Original: russe

**Lettre datée du 19 février 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus du 17 février 2001 concernant les attaques aux missiles lancées par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni contre des objectifs situés dans les banlieues sud-ouest de Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sergei S. **Ling**

**Annexe à la lettre datée du 19 février 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Bélarus**

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus exprime sa profonde inquiétude au sujet des attaques de missiles lancées par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni contre des objectifs situés dans les banlieues sud-ouest de Bagdad.

La République du Bélarus réaffirme sa ferme position quant à l'inadmissibilité du recours à la force en violation des décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies, et condamne la pratique de frappes militaires contre l'Iraq.

De tels actes constituent une violation ouverte du droit international et sapent le système de maintien de la paix et de la sécurité internationales prévu dans la Charte des Nations Unies. La réalisation de tels actes ne fait qu'exacerber la situation dans la région et dans le monde.

La République du Bélarus estime qu'il est indispensable d'utiliser tout le potentiel du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de prévenir et de régler des situations de conflit par des moyens pacifiques.

17 février 2001
